

AVIS DES SOCIETES

STUSID BANK

Siège social : 32 rue Hédi Karray-1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008, la STUSID BANK publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la STUSID BANK, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la STUSID BANK relatif à l'exercice 2008, et des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2008, ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2008, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2008, tels que présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus plein, entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats relatifs à l'exercice 2008 comme suit :

Bénéfice net	10 807 485,733	DT
Résultats reportés antérieurs	493 674,125	DT
<hr/>		
Premier reliquat	11 301 159,858	DT
Réserves statutaires 5% (facultatif)	565 057,993	DT
<hr/>		
Deuxième reliquat	10 736 101,865	DT
Réserves à régime spécial	6 500 000,000	DT
<hr/>		
Troisième reliquat	4 236 101,865	DT
Dividendes	4 000 000,000	DT
<hr/>		
Quatrième reliquat	236 101,865	DT
Résultats reportés	236 101,865	DT
<hr/>		
Cinquième reliquat	0,000	DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts de la STUSID BANK, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2008, à 6600 DT net d'impôts par administrateur. Et, en application des dispositions de l'article 12 de la loi 96-2005, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'octroyer une indemnité d'égal montant aux membres et aux secrétaires des comités permanent d'audit et comité exécutif de crédit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la banque, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Mohamed ESHAYEA en qualité de membre du Conseil d'Administration de la STUSID BANK en remplacement de Monsieur Ahmed AL SHEIKH à compter du 29 Mars 2009 et Monsieur Messaoud ALOUI en qualité de membre du Conseil d'Administration de la STUSID BANK en remplacement de Monsieur Mohamed BEN ROMDHANE à partir du 14 Mai 2009 et ce pour le restant du mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui délibèrera sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Conformément aux dispositions de la loi 2006-19 du 2 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le « Cabinet KPMG » en tant que second Commissaire aux Comptes de la STUSID BANK pour les exercices 2009 – 2010 et 2011. Elle décide de le désigner également en tant que second Commissaire aux Comptes pour les états financiers consolidés pour la même période et fixe ses honoraires conformément à la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au Directeur Général ou toute personne qu'il désignera, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILANS COMPARES A FIN DECEMBRE 2008 & 2007		
(En milliers de Dinars Tunisiens)		
APRES AFFECTATION		
ACTIFS	déc-08	déc-07
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	4359	2157
Créances sur les établissements bancaires	3 821	28 882
Créances sur la clientèle	203 057	119 203
Portefeuille commercial	22 946	23 030
Portefeuille d'investissement	43 379	44 203
Valeurs immobilisées	5 373	4 123
Autres actifs	16 516	11 491
TOTAL ACTIF	299 451	233 089
PASSIF		
Dépôts et Avoirs des Etab. Bancaires et Financiers	25 862	9 131
Dépôts de la clientèle	75 747	34 091
Emprunts et ressources spéciales	3 470	4 377
Autres passifs	25 852	23 796
Total passif	130 931	71 395
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	100000	100000
Réserves	68 284	61 200
Résultats reportés	236	494
Résultat en instance d'affectation	0	0
Résultat Net de l'exercice	0	0
Résultat à affecter en réserves à régime spécial	0	
Résultat disponible		
Total capitaux propres	168520	161694
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	299 451	233 089

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	31/12/07 APRES AFFECTATION	AFFECTATION 2008	31/12/08APRES AFFECTATION
CAPITAL	100 000 000,000		100 000 000,000
RESERVES LEGALES	12 651 529,165	565 057,993	13 216 587,158
RESERVES/FONDS SOCIAL	1 580 022,446		1 580 022,446
INTERETTS/FONDS SOCIAL ANNEE 2008			19 083,416
RESERVES A REGIME SPECIAL/PLUS-VALUE	12 634 991,889		12 634 991,889
RESERVES A REGIME SPECIAL	15 083 528,625		15 083 528,625
AUTRES RESERVES	19 250 000,000	6 500 000,000	25 750 000,000
RESERVES/RISQUES BANCAIRES GENERAUX			0,000
RESULTATS REPORTEES	493 674,125	-257 572,260	236 101,865
TOTAL	161 693 746,250	6 807 485,733	168 520 315,399
DIVIDENDES		4 000 000,000	